



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

**24 janvier-1^{er} avril, 30 mai-15 juillet
et 8 août-23 septembre 2005**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixantième session

Supplément N° 27 (A/60/27)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément N° 27 (A/60/27)

Rapport de la Conférence du désarmement

**24 janvier-1^{er} avril, 30 mai-15 juillet
et 8 août-23 septembre 2005**



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–19	1
A. Session de 2005 de la Conférence	2–6	1
B. Participants aux travaux de la Conférence	7	2
C. Présence et participation d'États non Membres de la Conférence.	8–9	2
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2005	10–13	2
E. Élargissement de la composition de la Conférence	14–15	3
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.	16	4
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence.	17	4
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales.	18–19	4
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2005	20–40	4
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.	24–26	6
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.	27	6
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	28–30	6
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	31–32	7
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.	33	7
F. Programme global de désarmement.	34–35	7
G. Transparence dans le domaine des armements	36	7
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	37	8
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	38–40	10

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement remet à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2005, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2005 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 24 janvier au 1^{er} avril, du 30 mai au 15 juillet et du 8 août au 23 septembre 2005. Durant cette période, elle a tenu 29 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres ainsi que des États non membres invités à participer aux débats ont énoncé leurs vues et recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. Sur l'invitation conjointe du Président de la Conférence de l'Ambassadeur Chris Sanders (Pays-Bas), et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze, les dignitaires ci-après ont pris la parole devant la Conférence du désarmement à sa session de 2005 : M. Pierre Pettigrew, Ministre canadien des affaires étrangères (CD/PV.978), M. Manuel Rodríguez-Cuadros, Ministre péruvien des affaires étrangères (CD/PV.979), M. Erkki Tuomioja, Ministre finlandais des affaires étrangères (CD/PV.979), M. Bernard Bot, Ministre néerlandais des affaires étrangères (CD/PV.979), M^{me} Laila Freivalds, Ministre suédoise des affaires étrangères (CD/PV.979), M. Borys Tarasyuk, Ministre ukrainien des affaires étrangères (CD/PV.979), M. Kassymzhomart Tokaev, Ministre kazakh des affaires étrangères (CD/PV.980), M. Eduard Kukan, Ministre slovaque des affaires étrangères (CD/PV.980), M. Itsunori Onodera, Secrétaire parlementaire japonais aux affaires étrangères (CD/PV.980) et M. Adam Daniel Rotfeld, Ministre polonais des affaires étrangères (CD/PV.980). La Conférence a accueilli avec satisfaction ces interventions en tant qu'expressions d'un soutien politique à ses efforts et à son rôle d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

4. La Conférence a également tenu six séances plénières informelles consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.

5. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Pakistan et Pérou.

6. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé comme suit : M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement; M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques, Secrétaire de la Conférence du désarmement.

B. Participants aux travaux de la Conférence

7. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

8. Conformément à l'article 32 du Règlement intérieur, les États non membres de la Conférence énumérés au paragraphe suivant ont assisté aux séances plénières.

9. La Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 34 États non membres. Conformément au Règlement intérieur et à la décision prise à la session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Ghana, Grèce, Guatemala, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Oman, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2005

10. Après un débat dans le cadre duquel son ordre du jour annuel a été réexaminé, la Conférence a adopté, à sa 972^e séance plénière, le 8 février 2005, son ordre du jour pour la session de 2005, conformément au Règlement intérieur. Cet ordre du jour (CD/1747) se lit comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2005 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.

3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. »

11. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur, ainsi que le paragraphe 22 et les autres paragraphes pertinents de son rapport de 2004 à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est reproduit dans le document CD/1744. »

12. Pendant la session annuelle, les présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations intenses et déployé d'importants efforts en vue de faire intervenir un consensus sur un programme de travail. Au cours de ces consultations, un certain nombre de propositions informelles touchant un programme de travail ont été présentées. En dépit des efforts faits par les Présidents, la Conférence n'a pas été en mesure de convenir d'un programme de travail et elle n'a pas rétabli ni constitué de mécanismes au titre de l'un quelconque des points précis de son ordre du jour à sa session de 2005.

13. Lors des séances plénières de la Conférence, des délégations et groupes de délégations ainsi que les présidents successifs ont exprimé leurs vues (qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus correspondants) sur la question d'un programme de travail eu égard à toutes les propositions y relatives, notamment à celles qui ont été soumises à compter de 2000 sous forme de documents de la Conférence. Certaines délégations ont souligné lors de leurs interventions qu'il ne fallait pas établir de couplages entre les éléments d'un programme de travail, tandis que d'autres ont fait ressortir la nécessité de suivre une démarche globale à cet égard. Les expressions d'appui aux propositions relatives à un programme de travail ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

14. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importante question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

15. Des demandes d'admission à la qualité de membre avaient été reçues, à compter de 1982, des 24 États énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana,

Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie et Malte.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

16. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

17. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêtent l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

18. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste des communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de particuliers a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/39).

19. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Président de la Conférence du désarmement a donné lecture, à la séance plénière du 10 mars 2005 (CD/PV.977), d'un message adressé à la Conférence par le Groupe de travail sur la paix, du Comité des organisations non gouvernementales sur la condition de la femme, qui avait trait à des questions de paix, de sécurité et de désarmement.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2005

20. Des concours appréciables ont été apportés en vue d'encourager un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, et des contributions ont aussi été faites pour encourager les débats sur d'autres questions pouvant avoir un rapport avec la situation internationale actuelle en matière de sécurité. Outre la séance du 16 juin 2005 (CD/PV.985), quatre séances plénières officielles ont été tenues sous la présidence de la Norvège, lors desquelles les délégations ont été invitées à faire des déclarations sur quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que, selon l'usage, sur d'autres questions ayant un rapport avec la situation internationale en matière de sécurité. Ces séances plénières ont été jugées utiles et constructives. Tous les États membres de la Conférence se sont félicités de leur tenue. De l'avis général, il fallait encore intensifier les efforts en organisant des consultations et en étudiant les solutions possibles en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail.

21. La Conférence a mené ses travaux de fond à sa session de 2005 en s'appuyant sur son ordre du jour. La liste des documents publiés par la Conférence et le texte de

ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus in extenso, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2005, ainsi que le texte des comptes rendus in extenso des séances de la Conférence.

22. À la 969^e séance plénière, le 27 janvier 2005, le Secrétaire général de la Conférence a transmis à la Conférence un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de l'ouverture de la session de 2005 (CD/PV.969).

23. La Conférence a été saisie d'une lettre datée du 12 janvier 2005, émanant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (CD/1746 et Add.1) et transmettant le texte des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, en 2004, y compris celles où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après :

59/64 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)

59/65 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8)

59/75 Accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (par. 5 et 6)

59/76 Vers l'élimination totale des armes nucléaires (par. 3 b) et 3 c))

59/77 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 18 et 19)

59/81 Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1 et 2)

59/88 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)

59/89 Désarmement régional (par. 1)

59/102 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)

59/103 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 6)

59/104 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1 à 7)

59/105 Rapport de la Commission du désarmement (par. 2 et 7)

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

24. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, y compris en ce qui concerne le désarmement nucléaire et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

25. À sa 986^e séance plénière, le 23 juin 2005, la Conférence a abordé des questions relatives au désarmement nucléaire (CD/PV.986).

26. À sa 987^e séance plénière, le 28 juin 2005, la Conférence a abordé des questions relatives à l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (CD/PV.987).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

27. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 62 à 71 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

28. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

29. À sa 988^e séance plénière, le 30 juin 2005, la Conférence a abordé des questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace (CD/PV.988).

30. Les documents suivants, qui portaient sur ce point, ont été présentés à la Conférence :

- CD/1753*, intitulé « Lettre datée du 29 juin 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et le Représentant permanent de la Chine à la Conférence, transmettant le texte du rapport de la Conférence internationale sur le thème "Préserver la sécurité spatiale : prévention d'une course aux armements dans l'espace", tenue les 21 et 22 mars 2005 à Genève »;
- CD/1756*, intitulé « Lettre datée du 5 septembre 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le compte rendu succinct de la deuxième réunion informelle ouverte à tous, tenue le 16 août 2005 à Genève, et consacrée à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

31. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

32. À sa 989^e séance plénière, le 7 juillet 2005, la Conférence a abordé des questions relatives à des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (CD/PV.989).

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

33. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 79 à 82 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

F. Programme global de désarmement

34. Au cours des séances plénières, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 83 à 89 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

35. Au cours des séances plénières de la Conférence, plusieurs délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question des mines terrestres antipersonnel, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

G. Transparence dans le domaine des armements

36. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

37. Pendant sa session de 2005, la Conférence a été saisie des documents suivants :

a) CD/1745, intitulé « Lettre datée du 28 décembre 2004, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Inde à la Conférence, transmettant le texte du discours prononcé à Kalpakkam le 23 octobre 2004 par le Premier Ministre indien à l'occasion du jubilé du Département de l'énergie atomique »;

b) CD/1746 et Add.1, intitulés « Lettre datée du 12 janvier 2005, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session »;

c) CD/1747, intitulé « Ordre du jour de la session de 2005 (adopté à la 972^e séance plénière, le 8 février 2005) »;

d) CD/1748, intitulé « Lettre datée du 14 février 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Kazakhstan, transmettant le texte du catalogue des mesures de confiance et de la Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui ont été adoptés à Almaty le 22 octobre 2004 »;

e) CD/1749, intitulé « Lettre datée du 30 mars 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Inde à la Conférence, transmettant le texte du discours d'ouverture prononcé à New Delhi le 28 mars 2005 par le Ministre indien des affaires extérieures à la Conférence sur les nouveaux défis en matière de prolifération nucléaire »;

f) CD/1750, intitulé « Lettre datée du 2 juin 2005, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Pologne, transmettant le texte de la déclaration faite le 29 mai 2005 à Varsovie par le Ministre polonais des affaires étrangères à l'occasion du deuxième anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération »;

g) CD/1751, intitulé « Lettre datée du 9 juin 2005, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence, transmettant, au nom de l'Union européenne, le texte de la position commune de l'Union européenne, en date du 25 avril 2005, relative à la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires »;

h) CD/1752, intitulé « Lettre datée du 27 juin 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de la Malaisie, transmettant le texte du document de travail que le Groupe des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a présenté à la Conférence des Parties chargée d'examiner ce Traité en 2005, tenue à New York du 2 au 27 mai 2005 »;

i) CD/1753*, intitulé « Lettre datée du 29 juin 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et le Représentant permanent de la Chine à la Conférence, transmettant le texte du rapport de la Conférence internationale sur le thème “Préserver la sécurité spatiale : prévention d’une course aux armements dans l’espace”, tenue les 21 et 22 mars 2005 à Genève »;

j) CD/1754, intitulé « Lettre datée du 11 juillet 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent adjoint du Mexique à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration issue de la Conférence des États signataires et parties aux traités établissant des zones exemptes d’armes nucléaires, qui s’est tenue à Mexico du 26 au 28 avril 2005 »;

k) CD/1755, intitulé « Lettre datée du 19 août 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration publiée le 22 juin 2005 par les États membres de l’Organisation du Traité de sécurité collective et de la déclaration adoptée le 23 juin 2005 par les chefs d’État des pays membres de cette organisation »;

l) CD/1756*, intitulé « Lettre datée du 5 septembre 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le compte rendu succinct de la deuxième réunion informelle ouverte à tous, tenue le 16 août 2005 à Genève et consacrée à la question de la prévention d’une course aux armements dans l’espace »;

m) CD/1757, intitulé « Proposition du Président concernant le programme de travail pour la session de 2005 de la Conférence du désarmement : Projet de décision »;

n) CD/1758, intitulé « Lettre datée du 12 septembre 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l’Autriche, transmettant le texte du Plan d’action de Nairobi, 2005-2009, et de la Déclaration de Nairobi, 2004, qui ont été adoptés à la première Conférence des États parties chargée de l’examen de la Convention sur l’interdiction de l’emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004 »;

o) CD/1759, intitulé « Lettre datée du 22 septembre 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée, transmettant le texte de la Déclaration commune adoptée par les Six à Beijing le 19 septembre 2005 »;

p) CD/1760, intitulé « Lettre datée du 22 septembre 2005, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent adjoint de la République de Corée, transmettant le texte de la Déclaration commune adoptée par les Six à Beijing (Chine) le 19 septembre 2005, à l’issue de leur quatrième série de pourparlers ».

**I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence
et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale
des Nations Unies**

38. Afin de commencer rapidement des travaux de fond à sa session de 2006, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire si possible des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, notamment les propositions soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues qui seraient exprimées et aux discussions qui auraient lieu, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

39. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2006 seraient les suivantes :

Première partie : 23 janvier-31 mars 2006

Deuxième partie : 15 mai-30 juin 2006

Troisième partie : 31 juillet-15 septembre 2006.

40. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixantième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 22 septembre 2005.

Le Président de la Conférence
(Signé) Manuel **Rodríguez-Cuadros**,
Pérou